



Baulon

Bourg-des-Comptes

Bouel

Comblessac

Gouen

Guichen

Guignen

Guipry-Messac

La Chapelle-Bouëxic

Lassy

Les Brulais

Lohéac

Loutehel

Mernel

Saint-Malo-de-Phily

Saint-Séglin

Saint-Senoux

Val d'Anast

Conseil communautaire du mercredi 15 mars 2017

ORDRE DU JOUR

Décisions du Président

Décisions du Bureau du 1^{er} mars 2017

- Finances
- Enfance et Jeunesse
- Sport
- Culture

Projets de délibérations pour le Conseil du 15 mars 2017

- Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du 1^{er} février 2017
- Développement économique
- Finances
- Tourisme
- Enfance et Jeunesse
- Action Sociale
- Habitat
- Assainissement
- Transport
- Mutualisation
- Ressources Humaines

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 8 mars 2017, soit six jours francs avant la séance.

Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le mercredi 15 mars 2017 à LA MAISON INTERCOMMUNALE de GUICHEN à 18h30, sous la présidence de M. GOURRONC Philippe.

Présents : Bernard AMICE, Thierry BEAUJOUAN, Patrick BERTIN, Sylvana BIGOT, Bernard BOULAIS, Mariannick CHEVALIER, Michel CHIRON (jusqu'à 21h27), Pascal CROSLARD (à partir de 18h40), Dominique DELAMARRE, Joël GARCIA (à partir de 18h45), Philippe GOURRONC, Jean-Yves INIZAN, Valérie JOLIVEL (jusqu'à 21h28), Patrick LEBOURG, Didier LE CHENECHAL, Isabelle LE CHEVALIER, Yannick LEGOURD, José MERCIER, Danielle MEREL, Marie-Thérèse MONVOISIN, Roger MORAZIN, Michèle MOTEL, Jeannine NOBLET, Robert PERROT, Rémi PITRE, Jean-Michel RELEXANS (jusqu'à 19h26), Alain RIMASSON, Jean- Paul RIU, Alain ROUAUD, Serge ROUXEL (suppléant d'Alain LACORNE), Philippe SALAUN, Joël SIELLER, Bernard TIREL..

Pouvoirs : Sylvie FLATTOT donne pouvoir à Philippe SALAUN,
Séverine GRIMAUULT donne pouvoir à Jean-Paul RIU,
Véronique LEDUC donne pouvoir à Didier LE CHENECHAL,
Loïc LERAY donne pouvoir à Jeannine NOBLET,
Carole LETOURNEL donne pouvoir à Roger MORAZIN,
Anne MENS donne pouvoir à Yannick LEGOURD,
Sonia PROVOST donne pouvoir à Thierry BEAUJOUAN,
Jean-Michel RELEXANS donne pouvoir à Philippe GOURRONC (à partir de 19h26),
Elif RICAUD donne pouvoir à Joël SIELLER,
Joseph RUFFAULT donne pouvoir à Mariannick CHEVALIER,
Jean-Paul TROUBOUL donne pouvoir à Alain ROUAULT.

Absents excusés : Laurent BERTIN, Michel CHIRON (à partir de 21h27), Pascal GUERRO, Valérie JOLIVEL (à partir de 21h28), Daniel LEPORT, Virginie LEYS, Pierre-Yves REBOUX.

Secrétaire de séance : Michèle MOTEL

Nombre de délégués :

En exercice : 48

Présents : 33

Pouvoirs : 10

Absents excusés : 5

Le quorum étant atteint, Philippe GOURRONC, président, ouvre la séance à 18h35.

Il propose de modifier l'ordre des délibérations. Le Conseil accepte.

Décisions du Président

01-2017 - Demande de subvention auprès de la CAF pour le fonctionnement du multi-accueil au premier et deuxième semestre 2017

02-2017 - Convention de partenariat pour la mise en place d'un dépôt de livres aux Restos du cœur de Val d'Anast

03-2017 - Avenant n°3 au bail dérogatoire SAS SLS France - Echancier du paiement des loyers et prorogation du bail dérogatoire

04-2017 - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine pour le projet intitulé « Les Nocturnes 2017 »

05-2017 - Montant des loyers pour la Maison Intercommunale

Décisions du Bureau du 1^{er} mars 2017

FINANCES

Rapporteur : M. Didier LE CHENECHAL

02-2017 - Création d'une régie de recettes pour le service famille du Chorus

Après avoir été informé de ce qui précède, le Bureau décide, à l'unanimité :

- Il est institué une régie de recettes auprès du service famille,
- Cette régie est installée sur le site du Chorus à Maure de Bretagne,
- La régie fonctionne toute l'année,
- La régie encaisse les produits suivants :
 - o Ateliers enfants / parent animés par un intervenant rémunéré
 - o Sorties familles (mer, musées, spectacles...) entraînant la location d'un car
 - o Ateliers adultes animés par un intervenant rémunéré,
- Les recettes désignées ci-dessus sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants:
 - Chèques bancaires ou assimilés ;
 - Espèces ;

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'un récépissé.

- Un fonds de caisse d'un montant de 100 € est mis à disposition du régisseur,
- Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 300€,

- Le régisseur est tenu de verser au Trésor Public de Guichen le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7, et au minimum une fois tous les trimestres,
- Le régisseur verse auprès du Trésor Public de Guichen la totalité des justificatifs des opérations de recettes tous les trimestres ou dès que l'encaisse atteint la somme de 300€,
- Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur,
- Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur,
- Le régisseur suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur,
- Le Président et le comptable public assignataire de Guichen sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

ENFANCE ET JEUNESSE

Rapporteur : Mme Michèle MOTEL

03-2017 - Tarification 2017 des alsh

Depuis le 1^{er} septembre 2016, les tarifs repas sont les suivants pour les familles : 3.80€.

La mairie de LCB facture 3.70€ le repas à LLO et 0.35€ le goûter.

La restauration scolaire Cousteau facture 3.80€ à LLO et 0.30€ à la collectivité, soit 4.10€ au total.

La collectivité souhaite proposer aux familles, une tarification des repas en fonction des quotients familiaux existants déjà pour la prestation de service accueil,

8550 repas enfants ont été consommés en 2016.

Le tarif repas « de base » (4.10€) est positionné sur la dernière tranche afin d'impacter le plus équitablement possible les familles selon les différentes tranches tarifaires.

En surlignage jaune les tranches qui verraient une augmentation par rapport aux tarifs actuels.

Tranches de quotient	SIMULATION 4,10	Nombre de repas enfants total (LCB+MDB) par QF	Recette
A : à 500	3,50 €	855	2 993 €
B : 501 à 850	3,65 €	1453	5 303 €
C : 851 à 1100	3,82 €	2223	8 492 €
D : 1101 à 1400	3,95 €	2223	8 781 €
E : + 1401 à 9999 et autres	4,10 €	1796	7 364 €
		Total	32 932 €

Soit, le pourcentage d'évolution des tarifs par QF s'opère ainsi :

aug / QF	
A	- 8%
B	- 4%
C	+ 1%
D	+ 4%
E	+ 4%

Les recettes liées à cette proposition seraient de 32 932€ avec un reste à charge pour la collectivité de 1 315€ + 270€ pour les goûters, soit 1 585€ au total au lieu de 1 756 € en 2015.

Après avoir été informé de ce qui précède, le Bureau décide, à l'unanimité, d'accepter cette proposition et de la transformer en décision.

04-2017 – Tarifs des animations du service animations collectives familles

Afin d'organiser plus finement les ateliers et sorties, d'éviter les absences de dernière minute et fidéliser les usagers, et après avoir été informé de ce qui précède, le Bureau décide, à l'unanimité, de mettre en place un tarif pour ces animations du service animations collectives familles suivant tableau ci-dessous.

Animation	Public	Tarif
Les ateliers enfant/ parent animés par un intervenant rémunérés	Duo enfant/adulte	5 euros par duo
Les sorties familles (mer, musées, spectacles, etc...) entraînant la location d'un car	Famille	5 euros par famille (1,2,3 enfants ou +)
Les ateliers adultes animés par un intervenant rémunéré	Adulte	5 euros par adulte

SPORT

Rapporteur : M. Yannick LEGOURD

05-2017 – Piscine Communautaire de Guipry-Messac- Tarification 2017

Les membres du Bureau Communautaire de Vallons de Haute Bretagne réunis le 2 mars 2017,

En application de la délibération n°2014-141 du 21 mai 2014 autorisant le Bureau à fixer des tarifs n'ayant pas de caractère fiscal,

Considérant la proposition de la commission Sports et Equipements communautaires sportifs des 1^{er} décembre et 30 janvier 2017

Après avoir été informé de ce qui précède, le Bureau décide, à l'unanimité :

- Les tarifs détaillés dans le tableau ci-dessous seront appliqués à compter du 3 mai 2017 :

	2015	2016	2017
De 0 à 6 ans	gratuit	gratuit	gratuit
De 6 à 18 ans	1.90 €	2.00€	2.10€
Adulte	3.10 €	3.50€	3.60€
10 entrées enfants 6 ans à 18 ans	12.30€	12.50€	13.50€
10 entrées adultes	25.50€	29.00€	30.00€
Entrées écoles	gratuit	1.25 €	1.30€
Entrées collèges	gratuit	1.25 €	1.30€
Entrées centres de loisirs	gratuit	1.25 €	1.30€
Entrées pompiers du territoire (entraînement)	3.10€	gratuit	gratuit
Bâtonnets de glaces/barres glacées	1.00 €	1.10€	1.20€
Cônes glacés	1.30 €	1.50€	1.60€
Boissons	1.00 €	1.10€	1.20€

- Les recettes correspondantes seront encaissées par la régie piscine créée à cet effet.

06-2017 – Saison 2017 Piscine de Guipry-Messac : dates et horaires d'ouverture

- DU 2 MAI au 7 JUILLET 2017

LUNDI FERMETURE HEBDOMADAIRE
MARDI de 10H00/12H00--14H00/16H30 ECOLES 16H30/18H30 PUBLIC
MERCREDI de 10H00/11H00 ECOLES 11h00/12h00 et 14h30/19h00 PUBLIC
JEUDI de 10H45/11H45--14H00/16H00 ECOLES 16H30/18H30 PUBLIC
VENDREDI de 10H00/12H00--14H00/16H00 ECOLES 16H30/18H30 PUBLIC
SAMEDI DIMANCHE de 10H00 A 12H00 ET DE 14H30 A 19H00
EVACUATION DU BASSIN : 15 mn avant la fermeture

- DU 8 JUILLET AU 3 SEPTEMBRE 2017

LUNDI de 12 heures à 20 heures
MARDI au DIMANCHE de 10H00 20 h 00

- DU 4 SEPTEMBRE AU 17 SEPTEMBRE 2017

Uniquement les samedis et dimanches de 10 h 00 à 19 h 00

EVACUATION DU BASSIN : 15 mn avant la fermeture
Entrée une heure avant la fermeture

Après avoir été informé de ce qui précède, le Bureau décide, à l'unanimité :

- D'accepter cette proposition de la commission sports et de décider de la prolongation d'ouverture jusqu'au 15 septembre qui permet aux collégiens de Guichen de passer leurs épreuves de natation.
- De dire qu'en fonction de cette décision les recrutements seraient à modifier.
- De modifier les crédits budgétaires en conséquence.

CULTURE

Rapporteur : M. Jean-Michel RELEXANS

07-2017 - Tarifs Musicole 2017-2018

Afin d'élaborer des propositions permettant pour la collectivité de diminuer le coût de l'école de musique, une concertation s'est engagée le 13 octobre 2015 en présence du président de VHBC pour la mise en place d'un groupe de travail qui s'est réuni le 22 janvier, 11 mars, 5 juillet, 11 octobre, 15 novembre, 6 décembre 2016 et le 16 janvier 2017.

➤ Augmentation de la tarification

Il est proposé d'augmenter la tarification pour 2017-2018 comme suit :

Cours collectif 2017-2018 : 15%

Cours individuel 2017-2018 : 5 %

Le tarif pratiqué aujourd'hui du cours collectif est sous-évalué. Cette augmentation permettrait un rééquilibrage comparable aux tarifs pratiqués dans les écoles environnantes

Recette prévisionnelle 2017/2018 : 150 669 € au lieu de 135 000 € prévu au budget en 2016

Tarification 2017 / 2018

DISCIPLINE	Vallons de Haute Bretagne Communauté		EXTERIEUR	
	enfant	adulte	enfant	adulte
EVEIL	153,96 €		246,66 €	
DECOUVERTE INSTRUMENTALE	381,64 €		611,35 €	
COURS COLLECTIF				
Instrument + Formation Musicale				
1 ^{er} cycle	381,64 €	553,36 €	611,35 €	886,45 €
2 nd et 3 ^{ème} cycle	381,64 €	830,05 €	917,01 €	1329,68 €
Instrument sans Formation Musicale				
1 ^{er} cycle	293,27 €	425,25 €	469,81 €	681,21 €
2 nd et 3 ^{ème} cycle	293,27 €	637,86 €	704,70 €	1018,04 €

COURS INDIVIDUEL				
Instrument + Formation Musicale				
1 ^{er} cycle	553,05 €	801,92 €	885,95 €	1284,63 €
2 nd et 3 ^{ème} cycle	553,05 €	1069,23 €	1181,33 €	1712,83 €
Instrument sans Formation Musicale				
1 ^{er} cycle	432,54 €	627,18 €	692,88 €	1004,71 €
2 nd et 3 ^{ème} cycle	432,54 €	836,25 €	923,87 €	1339,60 €
PRATIQUE COLLECTIVE				
Les ensembles	125,63 €	125,63 €	138,18 €	138,18 €
Location instrument/An (hors assurance)	139,62 €	139,62 €	139,62 €	139,62 €
** Deux instruments : + 50 % du tarif de l'instrument				

➤ Quotient Familial

Afin de permettre à un public éloigné d'accéder à l'école de musique un quotient familial est appliqué aujourd'hui permettant une réduction de 10, 20 et 35 % du tarif.

Tableau des pourcentages de réductions appliqués en 2016 / 2017 :

	Pourcentage de réductions appliquées en 2016 / 2017		
	10%	25%	35%
Nombre de foyers bénéficiant de réductions	24	11	7
Total foyers	42		
Montant des réductions	3 126,42 €		
Quotients appliqués à Musicole			
Tranche	QF	Pourcentage	
1	0 à 549	35%	
2	550 à 802	25%	
3	803 à 1055	10%	
4	1056 et +	pas de réduction	

Il est proposé de mettre en place un quotient familial plus favorable permettant des réductions de 8 à 69 % du tarif. Simulation 2016 / 2017 :

	Simulation 2016/2017 avec réductions de 8% à 69 %					
	8,00%	15,00%	23,00%	45,00%	57,00%	69,00%
Nombre de foyers bénéficiant de réductions	4	16	20	10	7	3
Total foyers	60					
Montant des réductions	7 381,74 €					
Proposition						
Tranche	QF	Pourcentage				
1	0 à 420	69,00%				
2	421 à 630	57,00%				
3	631 à 840	45,00%				
4	841 à 1050	23,00%				
5	1051 à 1261	15,00%				
6	1262 à 1471	8,00%				
7	1472 et +	pas de réduction				

Après avis favorable de la commission Culture et Après avoir été informé de ce qui précède, le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'accepter l'augmentation des tarifs pour 2017/2018 suivant le tableau joint ci-dessus
- de voter la mise en place des nouveaux quotients familiaux permettant des réductions de 8 à 69 % du tarif

Le Bureau demande à faire appliquer le statut et en particulier sur la question du temps de travail du personnel de Musicole et mandate le Président pour engager officiellement les démarches de dialogue social (CT/CAP).

Michèle MOTEL est nommée Secrétaire de séance.

Projets de délibération du Conseil Communautaire

2017-02-017 - Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du 1^{er} février 2017

Voté à l'unanimité.

CULTURE

Rapporteur : M. Jean-Michel RELEXANS

2017-02-093 – Musicole : orientations

Afin d'élaborer des propositions permettant pour la collectivité de diminuer le coût de l'école de musique, une concertation s'est engagée le 13 octobre 2015 en présence du président de VHBC pour la mise en place d'un groupe de travail qui s'est réuni le 22 janvier, 11 mars, 5 juillet, 11 octobre, 15 novembre, 6 décembre 2016 et le 16 janvier 2017. Des discussions ont également eu lieu sur le temps de travail des professeurs notamment pour étudier la possibilité de travailler pendant les vacances scolaires, sans suite à ce jour.

Vous trouverez en annexe jointe la prospective financière d'ici à 2020.

➤ Diminution du temps de cours instrumental

La finalité est de repenser la pédagogie afin de permettre à un nouveau public d'accéder à l'école de musique et d'ouvrir Musicole aux autres arts. L'objectif est d'augmenter le nombre d'élèves d'ici 2020 tout en conservant le même nombre de professeurs en Equivalent Temps Plein. Il s'agit aussi de maintenir le dispositif « Musiques à l'école » et le projet d'Orchestre à l'école.

Il est proposé de diminuer le temps de cours d'instrumental de 5' à 10' selon les niveaux. Cette diminution permettrait de dégager environ 20 H d'enseignement pour accueillir environ 55 élèves supplémentaires sans augmentation du nombre d'heures d'enseignement.

Recette prévisionnelle supplémentaire pour 443 élèves : environ 63 000 €

Cycle I 1^{re} année Cours collectif (2 élèves) de 40' diminuée à 30'

Cycle I à partir de la 2^e année : Cours collectif (2 élèves) de 40' diminuée à 35'
Cours collectif (3 élèves) de 1 H diminuée à 50'
Cours individuel (1 élève) de 30' diminuée à 25'

Cycle II et Cycle III Cours collectif (2 élèves) de 1 H diminuée à 50'
Cours collectif (3 élèves) de 1 H 30 à 1 H 15
Cours individuel (1 élève) de 40' à 35'

➤ Augmentation de la tarification

Il est proposé d'augmenter la tarification sur les 4 prochaines années comme suit :

Cours collectif : 15% 15 % 10 % 10%

Cours individuel : 5 % 5% 5% 5%

Cette augmentation permettrait un rééquilibrage comparable aux tarifs pratiqués dans les écoles environnantes

Recette prévisionnelle 2017/2018 : 150 669 € (selon tarifs votés lors du Bureau) au lieu de 135 000 € prévu au budget en 2016.

Recette prévisionnelle 2020/2021 : 197 435 € (avec les augmentations proposées).

Tarification 2017 / 2018

DISCIPLINE	Vallons de Haute Bretagne Communauté		EXTERIEUR	
	enfant	adulte	enfant	adulte
EVEIL	153,96 €		246,66 €	
DECOUVERTE INSTRUMENTALE	381,64 €		611,35 €	
<u>COURS COLLECTIF</u>				
<u>Instrument + Formation Musicale</u>				
1 ^{er} cycle	381,64 €	553,36 €	611,35 €	886,45 €
2 nd et 3 ^{ème} cycle	381,64 €	830,05 €	917,01 €	1329,68 €
<u>Instrument sans Formation Musicale</u>				
1 ^{er} cycle	293,27 €	425,25 €	469,81 €	681,21 €
2 nd et 3 ^{ème} cycle	293,27 €	637,86 €	704,70 €	1018,04 €
<u>COURS INDIVIDUEL</u>				
<u>Instrument + Formation Musicale</u>				
1 ^{er} cycle	553,05 €	801,92 €	885,95 €	1284,63 €
2 nd et 3 ^{ème} cycle	553,05 €	1069,23 €	1181,33 €	1712,83 €
<u>Instrument sans Formation Musicale</u>				
1 ^{er} cycle	432,54 €	627,18 €	692,88 €	1004,71 €
2 nd et 3 ^{ème} cycle	432,54 €	836,25 €	923,87 €	1339,60 €
<u>PRATIQUE COLLECTIVE</u>				
Les ensembles	125,63 €	125,63 €	138,18 €	138,18 €
Location instrument/An (hors assurance)	139,62 €	139,62 €	139,62 €	139,62 €
** Deux instruments : + 50 % du tarif de l'instrument				

Avis du Bureau : favorable

Le Bureau a décidé d'augmenter les tarifs 2017-2018. Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De se prononcer sur la diminution du temps de cours instrumental,
- De confirmer l'orientation du Bureau favorable à l'augmentation des tarifs sur les 3 prochaines années,
- De confirmer l'orientation du Bureau qui souhaite se mettre en conformité avec la réglementation et demande donc à faire appliquer le statut et en particulier sur la question du temps de travail du personnel de Musicole et mandate le Président pour engager officiellement les démarches de dialogue social (CT/CAP).

2017-02-094 - Recette AMI

Musicole, école communautaire de musique Vallons de Haute Bretagne organise en partenariat avec les écoles de musique du territoire VHBC et l'association l'AMI une manifestation musicale le Dimanche 7 mai à partir de 14 H à l'Espace Galatée à Guichen.

La manifestation vise à valoriser la pratique d'ensemble et l'enseignement dispensé dans nos écoles de musique. Des ensembles des écoles de musique du territoire de VHBC se produiront aux côtés d'un groupe professionnel invité « Les Forros des Vallons ». Le thème de ce concert est la musique et danse latino- américaine associé à la musique bretonne.

Musicole adhère au GUSO en tant qu'Ecole de Musique mais pas l'AMI, ce qui lui permet de déclarer les intervenants musicaux auprès des organismes sociaux correspondants.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'accepter le don de 1 500 € de l'association de parents d'élèves de Musicole l'AMI permettant le financement des musiciens du groupe invité « Les Forros des Vallons ».
- D'autoriser le Président à signer la convention jointe en annexe.

Il est noté le départ de [Jean-Michel Relexans](#).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : M. Joël SIELLER

2017-02-018 – Parc d'activités à Baulon : validation du nom du parc

Par délibération n°2016-10-265 en date du 14 décembre 2016, le Conseil communautaire a validé l'avant-projet définitif portant sur la création d'un parc d'activités de proximité à Baulon.

Afin de faciliter la commercialisation de ce parc, il est proposé d'attribuer un nom au parc d'activités.

La commune de Baulon propose le nom « Parc d'activités des Parois », nom du lieu-dit des parcelles concernées. Après échange, la commission développement économique de VHBC propose plutôt de nommer ce parc « Parc d'activités Le Guény » (le lieu-dit Le Guény étant situé à proximité immédiate du parc) et plus attrayant que « Parois ».

Avis de la commission : favorable
Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

-de dénommer le parc d'activités de proximité situé à Baulon « Parc d'activités Le Guény »,

-d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

2017-02-019 – Parc d'activités de Baulon : validation du prix de vente

Par délibération n°2016-10-265, le conseil communautaire a décidé de solliciter une subvention DETR pour contribuer au financement de la création d'un parc d'activités à Baulon.

Bien que le prix de commercialisation ait été déjà approuvé dans le cadre de la validation de l'avant-projet définitif (délibération n°2016-10-264), il apparaît opportun d'effectuer une délibération distincte.

Conformément aux articles L1311-9, 10 et 11 du code général des collectivités territoriales, ces dernières peuvent céder à un prix différent de la valeur déterminée par le Domaine mais la motivation de la délibération devra porter sur le prix.

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

-de dire que l'avis de France Domaine a été sollicité le 16 décembre 2016

-de fixer le prix de vente de l'ensemble des parcelles viabilisées du parc d'activités de Baulon à 25 € ht/m²

-de justifier ce prix par la volonté politique de proposer un prix de vente permettant d'optimiser le montant des recettes et ainsi contenir au mieux le déficit que VHBC devra autofinancer (soit un montant prévisionnel minimum de 169 961 € environ si obtention de subvention DETR –soit 27% du coût de l'opération, et pouvant atteindre en cas d'absence de subvention DETR un reste à charge de 317 000 € environ soit 51% du coût de l'opération,

-de dire que ce prix de vente correspond au prix déjà pratiqué par VHBC pour des opérations similaires (vocation, dimension du parc, qualité des aménagements) et récentes sur le territoire de VHBC (dernière opération d'aménagement d'un parc de proximité : La Courtinais en 2013, prix compris entre 28 et 30€ ht/m²),

-d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier

2017-02-020 – Fête départementale des Jeunes Agriculteurs : demande de subvention

Par courrier reçu fin octobre, le syndicat Jeunes Agriculteurs d'Ille et Vilaine, et ses structures locales de Pipriac et de Maure de Bretagne sollicitent Vallons de Haute Bretagne Communauté pour l'octroi d'une subvention de 25 000 € destinée à financer une partie de la fête départementale qui aura lieu les 19 et 20 Août 2017 à Sixt sur Aff. Les organisateurs estiment que la fréquentation sera comprise entre 25 et 30 000 visiteurs au cours de ce week-end. Le budget prévisionnel s'établit à 183 985€. Le Conseil départemental est sollicité à hauteur de 5 000€.

Pour rappel, lors la fête organisée en 2014 avec la participation des JA du secteur de Guichen, VHBC avait octroyé une participation de 17 500€. Le principe d'une participation complémentaire à hauteur de 7 500€ après présentation du bilan financier de la manifestation avait également été approuvé. Cette participation complémentaire n'a toutefois pas été versée du fait de l'existence d'un bénéfice.

Avis de la commission 8/12/2016: favorable au versement d'une subvention à hauteur de 8 750 €. Il est précisé que cette somme correspond à la moitié de la somme versée pour l'édition 2014-Guichen et qu'elle nécessiterait d'être complétée par une contribution identique de la part de la CC Pays Redon. La commission demande à ce qu'un contact soit pris dans ce sens avec la CCPR.

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

-d'attribuer une subvention au syndicat « Jeunes Agriculteurs d'Ille et Vilaine » à hauteur de 8 750 €, destinée à couvrir en partie les dépenses inscrites dans le plan de financement prévisionnel transmis par le syndicat des JA pour l'organisation de l'édition 2017 de la fête départementale,

-d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

FINANCES

Rapporteur : M. Didier LE CHENECHAL

2017-02-021 – Attributions de compensation

Suite à la prise de compétence participation au SDIS et la réunion de la CLECT du 12 décembre, les attributions de compensation ont été recalculées à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

Communes	ACTP	Reprise sur ACTP	ACTP 2017
Baulon	19 093,85	30 812,00	-11 718,15
Bourg-des-Comptes	65 579,08	48 667,00	16 912,08
Bovel	5 968,00	8 629,00	-2 661,00
Les Brulais	-6 348,00	7 229,00	-13 577,00
Campel	6 199,00	7 711,00	-1 512,00
La Chapelle-Bouëxic	21 388,33	19 683,00	1 705,33
Comblessac	-7 195,00	10 049,00	-17 244,00
Goven	43 382,93	70 921,00	-27 538,07
Guichen	236 399,88	132 025,00	104 374,88
Guignen	51 534,44	54 326,00	-2 791,56
Guipry-Messac	538 031,69	107 615,00	430 416,69
Lassy	-6 784,04	23 084,00	-29 868,04
Loheac	199 901,00	11 083,00	188 818,00
Loutehel	11 048,00	3 217,00	7 831,00
Maure de Bretagne	453 972,67	52 266,00	401 706,67

Mernel	96 502,00	16 504,00	79 998,00
Saint-Malo-de-Phily	52 928,00	15 441,00	37 487,00
Saint-Séglin	-5 280,00	7 494,00	-12 774,00
Saint-Senoux	-5 005,96	27 724,00	-32 729,96
TOTAL	1 771 315,87	654 480,00	1 116 835,87

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- Valider les montants des ACTP à compter du 1^{er} janvier 2017,
- De procéder au versement des ACTP positives ou négatives de plus de 10 000 € chaque mois par douzième. En dessous de 10 000 €, le paiement ou le versement sera fait en une fois.

2017-02-022 – Budget principal : adoption du compte administratif 2016

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2016 du budget principal, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-338 921,45	0,00	1 815 097,55	-896 473,08	579 703,02
Fonctionnement	3 119 989,73	1 473 223,00	1 617 484,31	355 317,99	3 619 569,03
TOTAL	2 781 068,28	1 473 223,00	3 432 581,86	-541 155,09	4 199 272,05

La section d'investissement totalise un excédent de 579 703,02 € et la section de fonctionnement présente un excédent de 3 619 569,03 € soit un excédent total de 4 199 272,05 €.

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

[Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.](#)

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2016 du budget principal tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

2017-02-023 – Budget principal : approbation du compte de gestion 2016

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2016 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

Le compte de gestion 2016 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-338 921,45	0,00	1 815 097,55	-896 473,08	579 703,02
Fonctionnement	3 119 989,73	1 473 223,00	1 617 484,31	355 317,99	3 619 569,03
TOTAL	2 781 068,28	1 473 223,00	3 432 581,86	-541 155,09	4 199 272,05

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2016 du budget principal, dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

2017-02-024 – Budget annexe chantier communautaire : adoption du compte administratif 2016

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe chantier communautaire, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affecté à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-83 143,13	0,00	34 973,92	-48 169,21
Fonctionnement	17 651,18	17 651,18	0,00	0,00
TOTAL	-65 491,95	17 651,18	34 973,92	-48 169,21

La section d'investissement totalise un déficit de 48 169,21 € et la section de fonctionnement présente un résultat de 0 € soit un déficit total de 48 169,21 €.

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

[Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.](#)

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2016 du budget chantier communautaire tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

2017-02-025 – Budget annexe chantier communautaire : approbation du compte de gestion 2016

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2016 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

Le compte de gestion 2016 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affecté à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-83 143,13	0,00	34 973,92	-48 169,21
Fonctionnement	17 651,18	17 651,18	0,00	0,00
TOTAL	-65 491,95	17 651,18	34 973,92	-48 169,21

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe chantier communautaire, dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

2017-02-026 – Budget annexe REOM : adoption du compte administratif 2016

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe REOM, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

[Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.](#)

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe ordures ménagères tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

2017-02-027 – Budget annexe REOM : approbation du compte de gestion 2016

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2016 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

Le compte de gestion 2016 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe REOM, dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

2017-02-028 – Budget annexe Musicole : adoption du compte administratif 2016

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe Musicole, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affecté à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-4 445,29	0,00	8 017,43	3 572,14
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	-4 445,29	0,00	8 017,43	3 572,14

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

[Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.](#)

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe Musicole tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

2017-02-029 – Budget annexe Musicole : approbation du compte de gestion 2016

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2016 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

Le compte de gestion 2016 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affecté à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-4 445,29	0,00	8 017,43	3 572,14
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	-4 445,29	0,00	8 017,43	3 572,14

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe Musicole, dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

2017-02-030 – Budget annexe SPANC : adoption du compte administratif 2016

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe SPANC, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affecté à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	1 868,03	0,00	-1 106,85	761,18
Fonctionnement	-5 047,49	0,00	62 346,16	57 298,67
TOTAL	-3 179,46	0,00	61 239,31	58 059,85

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe SPANC tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

2017-02-031 – Budget annexe SPANC : approbation du compte de gestion 2016

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments des comptes de gestion 2016 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

Le compte de gestion 2016 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affecté à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	1 868,03	0,00	-1 106,85	761,18
Fonctionnement	-5 047,49	0,00	62 346,16	57 298,67
TOTAL	-3 179,46	0,00	61 239,31	58 059,85

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget annexe SPANC, dont les écritures consolidées sont conformes à celle du compte administratif SPANC de Vallons de Haute Bretagne Communauté.

2017-02-032 – Budget annexe ZA la Courtinais : adoption du compte administratif 2016

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe ZA la Courtinais, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-432 471,48	0,00	-154 201,93	-586 673,41
Fonctionnement	-23 675,27	0,00	0,00	-23 675,27
TOTAL	-456 146,75	0,00	-154 201,93	-610 348,68

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Informé de ce qui précède et, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget annexe ZA Courtinais tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

2017-02-033 – Budget annexe ZA la Courtinais : approbation du compte de gestion 2016

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2016 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

Le compte de gestion 2016 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-432 471,48	0,00	-154 201,93	-586 673,41
Fonctionnement	-23 675,27	0,00	0,00	-23 675,27
TOTAL	-456 146,75	0,00	-154 201,93	-610 348,68

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget annexe ZA Courtinais, dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

2017-02-034 – Budget annexe ZA les Bignons : adoption du compte administratif 2016

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe ZA les Bignons, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-592 158,67	0,00	0,00	-592 158,67
Fonctionnement	-806,27	0,00	0,00	-806,27
TOTAL	-592 964,94	0,00	0,00	-592 964,94

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget annexe ZA Les Bignons tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

2017-02-035 – Budget annexe ZA les Bignons : approbation du compte de gestion 2016

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2016 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

Le compte de gestion 2016 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-592 158,67	0,00	0,00	-592 158,67
Fonctionnement	-806,27	0,00	0,00	-806,27
TOTAL	-592 964,94	0,00	0,00	-592 964,94

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget annexe ZA Les Bignons, dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

2017-02-036 – Budget annexe ZA les Grées Madame : adoption du compte administratif 2016

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe ZA les Grées Madame, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-35 462,37	0,00	2 969,00	-32 493,37
Fonctionnement	2 969,00	2 969,00	0,00	0,00
TOTAL	-32 493,37	2 969,00	0,00	-32 493,37

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2016 du budget annexe ZA Les Grées Madame tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

2017-02-037 – Budget annexe ZA les Grées Madame : approbation du compte de gestion 2016

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2016 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

Le compte de gestion 2016 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-35 462,37	0,00	2 969,00	-32 493,37
Fonctionnement	2 969,00	2 969,00	0,00	0,00
TOTAL	-32 493,37	2 969,00	0,00	-32 493,37

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe ZA Les Grées Madame, dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

2017-02-038 – Budget annexe ZA les Grandes Landes : adoption du compte administratif 2016

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe ZA les Grandes Landes, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-103 446,61	0,00	0,00	-103 446,61
Fonctionnement	-353 148,54	0,00	0,00	-353 148,54
TOTAL	-456 595,15	0,00	0,00	-456 595,15

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

[Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.](#)

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe ZA Grandes Landes tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

2017-02-039 – Budget annexe ZA les Grandes Landes : approbation du compte de gestion 2016

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2016 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

Le compte de gestion 2016 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-103 446,61	0,00	0,00	-103 446,61
Fonctionnement	-353 148,54	0,00	0,00	-353 148,54
TOTAL	-456 595,15	0,00	0,00	-456 595,15

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe ZA Grandes Landes, dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

2017-02-040 - Budget annexe PA Bellevue : adoption du compte administratif 2016

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe PA Bellevue, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-210 158,23	0,00	0,00	-210 158,23
Fonctionnement	-9 737,58	0,00	0,00	-9 737,58
TOTAL	-219 895,81	0,00	0,00	-219 895,81

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

[Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.](#)

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe PA Bellevue tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

2017-02-041 - Budget annexe PA Bellevue : approbation du compte de gestion 2016

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2016 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

Le compte de gestion 2016 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-210 158,23	0,00	0,00	-210 158,23
Fonctionnement	-9 737,58	0,00	0,00	-9 737,58
TOTAL	-219 895,81	0,00	0,00	-219 895,81

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe PA Bellevue, dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

2017-02-042 - Budget annexe ZA ACSOR: adoption du compte administratif 2016

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe ZA ACSOR, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-189 151,46	0,00	0,00	-189 151,46
Fonctionnement	-5 534,36	0,00	0,00	-5 534,36
TOTAL	-194 685,82	0,00	0,00	-194 685,82

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

[Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.](#)

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe ZA ACSOR tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

2017-02-043 - Budget annexe ZA ACSOR: approbation du compte de gestion 2016

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2016 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

Le compte de gestion 2016 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-189 151,46	0,00	0,00	-189 151,46
Fonctionnement	-5 534,36	0,00	0,00	-5 534,36
TOTAL	-194 685,82	0,00	0,00	-194 685,82

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe ZA ACSOR, dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

2017-02-044 - Budget annexe ZA Baulon : adoption du compte administratif 2016

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe ZA Baulon, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-76 638,94	0,00	0,00	-76 638,94
Fonctionnement	-8 380,06	0,00	0,00	-8 380,06
TOTAL	-85 019,00	0,00	0,00	-85 019,00

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe ZA Baulon tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

2017-02-045 - Budget annexe ZA Baulon : approbation du compte de gestion 2016

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2016 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

Le compte de gestion 2016 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-76 638,94	0,00	0,00	-76 638,94
Fonctionnement	-8 380,06	0,00	0,00	-8 380,06
TOTAL	-85 019,00	0,00	0,00	-85 019,00

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe ZA Baulon, dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

2017-02-046 - Budget annexe ZA Lailé : adoption du compte administratif 2016

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe ZA Lailé, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-153 983,61	0,00	0,00	-153 983,61
Fonctionnement	-678 074,45	0,00	0,00	-678 074,45
TOTAL	-832 058,06	0,00	0,00	-832 058,06

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe ZA Laillé tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

2017-02-047 - Budget annexe ZA Laillé : approbation du compte de gestion 2016

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2016 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

Le compte de gestion 2016 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-153 983,61	0,00	0,00	-153 983,61
Fonctionnement	-678 074,45	0,00	0,00	-678 074,45
TOTAL	-832 058,06	0,00	0,00	-832 058,06

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2016 du budget annexe ZA Laillé, dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

2017-02-048 - Budget annexe atelier relais tertio : adoption du compte administratif 2016

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe atelier relais tertio, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-76 654,37	0,00	7 060,19	-69 594,18
Fonctionnement	8 309,19	8 309,19	7 952,36	7 952,36
TOTAL	-68 345,18	8 309,19	15 012,55	-61 641,82

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

[Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.](#)

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget annexe ZA Atelier relais tertio tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

2017-02-049 – Budget annexe atelier relais tertio : approbation du compte de gestion 2016

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2016 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

Le compte de gestion 2016 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-76 654,37	0,00	7 060,19	-69 594,18
Fonctionnement	8 309,19	8 309,19	7 952,36	7 952,36
TOTAL	-68 345,18	8 309,19	15 012,55	-61 641,82

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget annexe ZA Atelier relais tertio, dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

2017-02-050 – Budget annexe Atelier relais tremplin : adoption du compte administratif 2016

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe atelier relais tremplin, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Résultat de de l'exercice 2016	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-145 733,20	-125 215,33	905 244,60	634 296,07
Fonctionnement	-25 185,61	36 650,78	0,00	11 465,17
TOTAL	-170 918,81	-88 564,55	905 244,60	645 761,24

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

[Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.](#)

Informé de qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget annexe Atelier relais tremplin tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

2017-02-051 – Budget annexe Atelier relais tremplin : approbation du compte de gestion 2016

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2016 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

Le compte de gestion 2016 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Résultat de de l'exercice 2016	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-145 733,20	-125 215,33	905 244,60	634 296,07
Fonctionnement	-25 185,61	36 650,78	0,00	11 465,17
TOTAL	-170 918,81	-88 564,55	905 244,60	645 761,24

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2016 du budget annexe Atelier relais tremplin, dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

2017-02-052 – Budget annexe ZA Courbouton : adoption du compte administratif 2016

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe ZA Courbouton, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-1 131 046,61	0,00	531 271,32	-599 775,29
Fonctionnement	540 365,54	540 365,54	0,00	0,00
TOTAL	-590 681,07	540 365,54	531 271,32	-599 775,29

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

[Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.](#)

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget annexe ZA Courbouton tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

2017-02-053 – Budget annexe ZA Courbouton : approbation du compte de gestion 2016

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2016 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

Le compte de gestion 2016 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-1 131 046,61	0,00	531 271,32	-599 775,29
Fonctionnement	540 365,54	540 365,54	0,00	0,00
TOTAL	-590 681,07	540 365,54	531 271,32	-599 775,29

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget annexe ZA Courbouton, dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

2017-02-054 – Budget annexe ZA Clos de la Barre : adoption du compte administratif 2016

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe ZA Clos de la Barre, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-5 705,80	0,00	0,00	-5 705,80
Fonctionnement	-16 722,86	0,00	0,00	-16 722,86
TOTAL	-22 428,66	0,00	0,00	-22 428,66

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

[Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.](#)

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2016 du budget annexe ZA Clos de Barre tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

2017-02-055 – Budget annexe ZA Clos de la Barre : approbation du compte de gestion 2016

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2016 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

Le compte de gestion 2016 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-5 705,80	0,00	0,00	-5 705,80
Fonctionnement	-16 722,86	0,00	0,00	-16 722,86
TOTAL	-22 428,66	0,00	0,00	-22 428,66

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget annexe ZA Clos de la Barre, dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

2017-02-056 - Budget annexe ZA Bel Air: adoption du compte administratif 2016

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe ZA Bel Air, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-3 832,50	0,00	72,05	-3 760,45
Fonctionnement	72,05	72,05	804,00	804,00
TOTAL	-3 760,45	72,05	876,05	-2 956,45

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

[Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.](#)

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2016 du budget annexe ZA Bel Air tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

2017-02-057 - Budget annexe ZA Bel Air: approbation du compte de gestion 2016

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2016 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

Le compte de gestion 2016 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-3 832,50	0,00	72,05	-3 760,45
Fonctionnement	72,05	72,05	804,00	804,00
TOTAL	-3 760,45	72,05	876,05	-2 956,45

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget annexe ZA Bel Air, dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

2017-02-058 – Budget annexe Bâtiment Blanc : adoption du compte administratif 2016

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe bâtiment blanc, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-162 500,00	0,00	-54 112,28	-216 612,28
Fonctionnement	27 137,72	27 137,72	50 841,98	50 841,98
TOTAL	-135 362,28	27 137,72	-3 270,30	-165 770,30

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

[Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.](#)

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2016 du budget annexe Bâtiment Blanc tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

2017-02-059 – Budget annexe Bâtiment Blanc : approbation du compte de gestion 2016

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2016 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

Le compte de gestion 2016 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-162 500,00	0,00	-54 112,28	-216 612,28
Fonctionnement	27 137,72	27 137,72	50 841,98	50 841,98
TOTAL	-135 362,28	27 137,72	-3 270,30	-165 770,30

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe Bâtiment Blanc, dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

2017-02-060 – Budget annexe Piscine Guipry-Messac : adoption du compte administratif 2016

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe piscine de Guipry-Messac, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement			0,00	0,00
Fonctionnement			0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe piscine de Guipry-Messac tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

2017-02-061 - Budget annexe Piscine Guipry-Messac : approbation du compte de gestion 2016

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2016 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

Le compte de gestion 2016 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement			0,00	0,00
Fonctionnement			0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe piscine de Guipry-Messac, dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

2017-02-062 - Budget annexe ZA Mafay : adoption du compte administratif 2016

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe ZA Mafay, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement			0,00	0,00
Fonctionnement			0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Philippe Gourronc sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe ZA Mafay tel qu'il a été présenté par le Vice-président.

2017-02-063 – Budget annexe ZA Mafay : approbation du compte de gestion 2016

Le Président présente au conseil communautaire les principaux éléments du compte de gestion 2016 tel qu'arrêté par le comptable de la Communauté de Communes.

Le compte de gestion 2016 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement			0,00	0,00
Fonctionnement			0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe ZA Mafay, dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif.

2017-02-064 – Création du budget annexe ZA VHBC

Vallons de Haute Bretagne Communauté compte 12 budgets annexes de zones d'activités et 20 budgets au total. Afin de réduire le nombre de budgets, il est proposé de clôturer les budgets annexes de ZA suivants : ZA Courtinais, ZA Bignons, ZA Grées Madame, ZA Grandes Landes, ZA Bellevue, ZA Baulon, ZA ACSOR, ZA Courbouton, ZA Bel Air, ZA Mafay, pour les regrouper dans un seul budget nommé ZA VHBC. Le logiciel de comptabilité permet de réaliser un analytique poussé. La présentation budgétaire se fera donc toujours zones par zones pour plus de lisibilité.

Le budget ZA Clos de la Barre est conservé en 2017 pour la fin du rachat des terrains à CCMVS. Il sera clôturé en 2018.

Le budget ZA Laillé est conservé dans l'attente du paiement par la commune de Laillé et sera clôturé par la suite.

Avis de la commission finances : favorable

Avis du bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de procéder à la création d'un budget annexe ZA VHBC.

2017-02-065 – Clôture de budgets annexes de zones d'activités

Il est donc proposé au conseil communautaire de clôturer certains budgets annexes de zones d'activités et de reporter les résultats de ces budgets sur le budget annexe ZA VHBC.

Les budgets annexes clôturés présentent les résultats suivants :

Budgets annexes	Déficit ou excédent de fonctionnement	Déficit ou excédent d'investissement
ZA Courtinais	-23 675,27	-586 673,41
ZA Bignons	-806,27	-592 158,67
ZA Grées Madame	0,00	-32 493,37
ZA Grandes Landes	-353 148,54	-103 446,61
ZA Bellevue	-9 737,58	-210 158,23
ZA Baulon	-8 380,06	-76 638,94
ZA ACSOR	-5 534,36	-189 151,46
ZA Courbouton	0,00	-599 775,29
ZA Bel Air	+804,00	-3 760,45
ZA Mafay	0,00	0,00
ZA Bonabry	0,00	0,00
TOTAL	-400 478,08	-2 394 256,43

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de la clôture des budgets annexes ZA Courtinais, ZA Bignons, ZA Grées Madame, ZA Grandes Landes, ZA Bellevue, ZA Baulon, ZA ACSOR, ZA Courbouton, ZA Bel Air, ZA Mafay;
- à reprendre le déficit de 2 394 256,43 € en investissement à l'article 001 du budget annexe ZA VHBC ;
- à reprendre le déficit de 400 478,08 € en fonctionnement à l'article 002 du budget annexe ZA VHBC.

2017-02-066 – Budget principal : affectation des résultats 2016

Monsieur le Président donne lecture des résultats d'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal pour 2016. Le résultat de fonctionnement cumulé est de + 3 619 569,03 €, le résultat d'investissement est de + 579 703,02 €.

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de reporter à l'article 002 en recettes de fonctionnement l'excédent de 3 619 569,03 € ;
- de reporter à l'article 001 en recettes d'investissement l'excédent de 579 703,02 €.

2017-02-067 – Budget annexe chantier communautaire : affectation des résultats 2016

Monsieur le Président donne lecture des résultats d'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe chantier communautaire pour 2016. Le résultat de fonctionnement cumulé est de 0 €, le résultat d'investissement est de - 48 169,21 €.

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de reporter à l'article 001 en dépenses d'investissement le déficit de 48 169,21 €.

2017-02-068 – Budget annexe Musicole : affectation des résultats 2016

Monsieur le Président donne lecture des résultats d'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe Musicole pour 2016. Le résultat de fonctionnement cumulé est de 0 €, le résultat d'investissement est de + 3 572,14 €.

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de reporter à l'article 001 en recettes d'investissement l'excédent de 3 572,14 €.

2017-02-069 – Budget annexe SPANC : affectation des résultats 2016

Monsieur le Président donne lecture des résultats d'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe SPANC pour 2016. Le résultat de fonctionnement cumulé est de + 57 298,67 €, le résultat d'investissement est de + 761,18 €.

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de reporter à l'article 002 en recettes de fonctionnement l'excédent de 57 298,67 € ;
- de reporter à l'article 001 en recettes d'investissement l'excédent de 761,18 €.

2017-02-070 – Budget annexe ZA VHBC : affectation des résultats 2016

Monsieur le Président donne lecture des résultats d'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement des budgets annexes ZA Courtinais, ZA Bignons, ZA Grées Madame, ZA Grandes Landes, ZA Bellevue, ZA Baulon, ZA ACSOR, ZA Courbouton, ZA Bel Air, ZA Mafay pour 2016. Le résultat de fonctionnement cumulé est de - 400 478,08 €, le résultat d'investissement est de - 2 394 236,43 €.

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de reporter à l'article 002 en dépenses de fonctionnement le déficit de 400 478,08 € ;
- de reporter à l'article 001 en dépenses d'investissement le déficit de 2 394 256,43 €.

2017-02-071 – Budget annexe ZA Laillé : affectation des résultats 2016

Monsieur le Président donne lecture des résultats d'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe ZA Laillé pour 2016. Le résultat de fonctionnement cumulé est de - 678 074,45 €, le résultat d'investissement est de - 153 983,61 €.

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- reporter à l'article 002 en dépenses de fonctionnement le déficit de 678 074,45€ ;
- reporter à l'article 001 en dépenses d'investissement le déficit de 153 983,61 €.

2017-02-072 – Budget annexe Atelier relais tertio : affectation des résultats 2016

Monsieur le Président donne lecture des résultats d'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe atelier relais tertio pour 2016. Le résultat de fonctionnement cumulé est de + 7 952,36 €, le résultat d'investissement est de - 69 594,18 €.

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'affecter à l'article 1068 en recettes d'investissement l'excédent de fonctionnement de 7 952,36 € ;
- de reporter à l'article 001 en dépenses d'investissement le déficit de 69 594,18 €.

2017-02-073 – Budget annexe Atelier relais tremplin : affectation des résultats 2016

Monsieur le Président donne lecture des résultats d'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe Atelier relais tremplin pour 2016. Le résultat de fonctionnement cumulé est de + 11 465,17 €, le résultat d'investissement est de + 634 296,07 €.

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'affecter à l'article 1068 en recettes d'investissement l'excédent de 11 465,17 € ;
- de reporter à l'article 001 en recettes d'investissement l'excédent de 634 296,07 €.

2017-02-074 – Budget annexe ZA Clos de la Barre : affectation des résultats 2016

Monsieur le Président donne lecture des résultats d'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe ZA Clos de la Barre pour 2016. Le résultat de fonctionnement cumulé est de - 16 722,86 €, le résultat d'investissement est de - 5 705,80 €.

Avis de la commission finances : favorable Favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de reporter à l'article 002 en dépenses de fonctionnement le déficit de 16 722,86 ;
- de reporter à l'article 001 en dépenses d'investissement le déficit de 5 705,80 €.

2017-02-075 – Budget annexe Bâtiment Blanc : affectation des résultats 2016

Monsieur le Président donne lecture des résultats d'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe Bâtiment Blanc pour 2016. Le résultat de fonctionnement cumulé est de +50 841,98 €, le résultat d'investissement est de - 216 612,28 €.

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'affecter à l'article 1068 en recettes d'investissement l'excédent de fonctionnement de 50 841,98 € ;
- de reporter à l'article 001 en dépenses d'investissement le déficit de 216 612,28 €.

2017-02-076 – Adhésions, cotisations et participations aux organismes extérieurs (associations, syndicats mixtes...)

Avis de la commission finances :

Joël Sieller et Isabelle Le Chevalier ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- valider l'adhésion aux organismes ci-dessous et le versement des cotisations correspondantes pour l'année 2017 :
- ADCF : 4 096,05 €, 39 010 hab (pop insee 2013) x 0,105 € ;
- Association du Pays des Vallons de Vilaine : 65 528,72 € (acompte de 50% de la cotisation 2016 de 131 057,44 €) ;
- ARIC : 8 412 € (pour rappel cotisation 2016 9 118 €) ;

- Syndicat Mixte du Vauvert : 9 957 €
- De dire que les crédits seront inscrits au budget 2017 ;
- D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

2017-02-077 – Budget principal : Vote du budget primitif 2017

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter le budget chapitre par chapitre en fonctionnement et opération par opération en investissement.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2017, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante :

En fonctionnement : 15 030 215 €

En investissement : 6 472 985 €

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'adopter le budget principal primitif 2017, arrêté en dépenses et en recettes et présenté chapitre par chapitre en fonctionnement et opération par opération en investissement ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les dépenses afférentes à ce budget.

2017-02-078 – Budget annexe chantier communautaire : Vote du budget primitif 2017

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter le budget chapitre par chapitre en fonctionnement et opération par opération en investissement.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2016, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante :

En fonctionnement : 586 625 €

En investissement : 102 170 €

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif annexe chantier communautaire 2016, arrêté en dépenses et en recettes et présenté chapitre par chapitre en fonctionnement et opération par opération en investissement ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les dépenses afférentes à ce budget.

2017-02-079 – Budget annexe Musicole : Vote du budget primitif 2017

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter le budget chapitre par chapitre en fonctionnement et opération par opération en investissement.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2017, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante :

En fonctionnement : 698 800 €

En investissement : 17 572 €

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif annexe Musicole 2017, arrêté en dépenses et en recettes et présenté chapitre par chapitre en fonctionnement et opération par opération en investissement ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les dépenses afférentes à ce budget.

2017-02-080 – Budget annexe Piscine Guipry-Messac : Vote du budget primitif 2017

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter le budget chapitre par chapitre en fonctionnement et opération par opération en investissement.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2017, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante :

En fonctionnement : 122 670 €

En investissement : 48 000 €

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif annexe Piscine Guipry-Messac 2017, arrêté en dépenses et en recettes et présenté chapitre par chapitre en fonctionnement et opération par opération en investissement ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les dépenses afférentes à ce budget.

2017-02-081 – Budget annexe SPANC : Vote du budget primitif 2017

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter le budget chapitre par chapitre en fonctionnement et opération par opération en investissement.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2016, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante :

En fonctionnement : 178 838 €

En investissement : 27 464 €

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif annexe SPANC 2017, arrêté en dépenses et en recettes et présenté chapitre par chapitre en fonctionnement et opération par opération en investissement ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les dépenses afférentes à ce budget.

2017-02-082 – Budget annexe REOM : Vote du budget primitif 2017

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter le budget chapitre par chapitre en fonctionnement.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2016, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante :

En fonctionnement : 3 566 001 €

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif annexe REOM 2017, arrêté en dépenses et en recettes et présenté chapitre par chapitre en fonctionnement ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les dépenses afférentes à ce budget.

2017-02-083 – Budget annexe ZA VHBC : Vote du budget primitif 2017

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter le budget chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2017, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante :

En fonctionnement : 5 457 668 €

En investissement : 7 440 786 €

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif annexe ZA VHBC 2017, arrêté en dépenses et en recettes et présenté chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement;
- d'autoriser le Président à engager toutes les dépenses afférentes à ce budget.

2017-02-084 – Budget annexe ZA Laillé : Vote du budget primitif 2017

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter le budget chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2017, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante :

En fonctionnement : 834 266 €

En investissement : 272 968 €

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif annexe ZA Laillé 2017, arrêté en dépenses et en recettes et présenté chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement;
- d'autoriser le Président à engager toutes les dépenses afférentes à ce budget.

2017-02-085 – Budget annexe ZA Clos de la Barre : Vote du budget primitif 2017

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter le budget chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2017, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante :

En fonctionnement : 606 098 €

En investissement : 569 479 €

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif annexe ZA Clos de la Barre 2017, arrêté en dépenses et en recettes et présenté chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement;
- d'autoriser le Président à engager toutes les dépenses afférentes à ce budget.

2017-02-086 – Budget annexe Bâtiment Blanc : Vote du budget primitif 2017

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter le budget chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2017, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante :

En fonctionnement : 91 400 €

En investissement : 291 613 €

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif annexe Bâtiment Blanc 2017, arrêté en dépenses et en recettes et présenté chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement;
- d'autoriser le Président à engager toutes les dépenses afférentes à ce budget.

2017-02-087 – Budget annexe Atelier relais Tremplin : Vote du budget primitif 2017

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter le budget chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2017, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante :

En fonctionnement : 66 732 €

En investissement : 646 022 €

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif annexe Atelier relais tremplin 2017, arrêté en dépenses et en recettes et présenté chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement;
- d'autoriser le Président à engager toutes les dépenses afférentes à ce budget.

2017-02-088 – Budget annexe Atelier relais Tertio : Vote du budget primitif 2017

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter le budget chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de voter le budget primitif 2017, dont les sections s'équilibrent de la façon suivante :

En fonctionnement : 11 260 €

En investissement : 71 643 €

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif annexe Atelier relais tertio 2017, arrêté en dépenses et en recettes et présenté chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement;
- d'autoriser le Président à engager toutes les dépenses afférentes à ce budget.

2017-02-089 – Vote des taux de fiscalité

Il est proposé de ne pas augmenter les taux en 2017.

Les taux sont les suivants :

- CFE : 24,77 %
- Taxe d'habitation : 10,81 %
- Taxe foncière bâti : ,166 %
- Taxe foncière non bâti : 3,06 %

Avis de la commission finances : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de fixer les taux ci-dessus.

2017-02-090 – Avance de DSC

Les paramètres pour les calculs de DSC n'étant connus qu'en milieu d'année, il est proposé d'autoriser le versement d'avances de DSC aux communes membres dans la limite de 1/12^{ème} par mois par rapport aux montants prévisionnels suivants :

Communes	Montant DSC prévisionnelle
Baulon	64 354 €
Bourg-des-Comptes	104 596 €
Bovel	17 014 €
Comblessac	29 768 €
Goven	134 591 €
Guichen	160 055 €
Guignen	116 678 €
Guipry-Messac	150 629 €

La Chapelle-Bouëxic	40 377 €
Les Brulais	14 490 €
Lassy	36 785 €
Loheac	20 545 €
Loutehel	6 212 €
Val d'Anast	88 589 €
Mernel	25 810 €
Saint-Malo-de-Phily	33 012 €
Saint-Séglin	17 446 €
Saint-Senoux	72 149 €

Les ajustements seront effectués à la fin de l'année sur les derniers versements.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le versement d'acompte de DSC tous les mois dans la limite de 1/12^{ème} par mois.

2017-02-091 - Contribution au Service Départemental Incendie et Secours

Vallons de Haute Bretagne Communauté verse désormais en lieu et place des communes la contribution au SDIS 35.

Elle s'élève à 661 864 € pour l'année 2017. Les versements seront effectués mensuellement.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le versement de la participation au SDIS 35 à hauteur de 661 864 € pour l'année 2017 ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 65 ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

TOURISME

Rapporteur : M. Roger MORAZIN

2017-02-092 – Validation de la stratégie touristique de Vallons de Haute Bretagne Communauté

Depuis le 1er janvier 2017, Vallons de Haute Bretagne Communauté s'est vu attribuer la compétence obligatoire « Promotion du Tourisme ». Celle-ci est rattachée à la compétence « Développement Economique ». Le tourisme est en effet vecteur de développement local car il garantit la bonne santé économique des prestataires du territoire. Attirer le visiteur, le fidéliser, le faire rester une nuit ou plus, sont les objectifs de Vallons de Haute Bretagne Communauté pour les années à venir.

Pour répondre aux enjeux touristiques, une stratégie a été proposée selon trois grands axes :

- Promouvoir l'activité touristique
- Valoriser l'offre existante
- Développer une nouvelle offre de tourisme

Avis de la commission Communication/Tourisme qui s'est réunie le 7 février 2017 : favorable

[Le vote de la délibération est reporté.](#)

HABITAT

Rapporteur : M. Michel CHIRON

2017-02-098 – Approbation de la convention avec CAU 35

La commission Habitat a étudié le 12 décembre 2016, la demande de convention avec le CAU 35 (service des architectes conseils) pour la période 2017-2019.

Les conditions restent inchangées : permanences sur Guichen et Val d'Anast, coût de vacation (c'est à dire une demi-journée) de 63€.

Suite à l'avis favorable de la commission Habitat du 12 décembre 2016,

Suite à l'avis favorable du bureau du 1^{er} mars 2017,

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver la convention avec le CAU 35 pour la période 2017-2019
- De dire que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Principal 2017,
- D'autoriser le président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2017-02-099 – Approbation de la convention avec Soliha

La commission Habitat a étudié le 13 février 2017, la demande de convention avec Soliha (ex Pact-HD, ex Pact-Arim) pour l'année 2017.

La convention poursuit les efforts des 3 dernières années : permanences mensuelles sur Guipry-Messac, Guichen et Val d'Anast. Le bilan annuel a été présenté lors de la commission : 146 personnes ont été accueillies et conseillées sur leur projet d'habitat (rénovation énergétique, adaptation du logement), 130 197 € d'aides ont pu être ventilés (91 401 € en 2015). La prestation se monte à 9 967.05 € TTC pour l'année.

Suite à l'avis favorable de la commission Habitat du 13 février 2017,

Suite à l'avis favorable du bureau du 1^{er} mars 2017,

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver la convention avec Soliha pour l'année 2017 pour la somme de 9 967.05 € TTC
- De dire que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Principal 2017,
- D'autoriser le président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2017-02-100 – Dispositif transitoire d'aides à l'habitat : convention avec Néotoa / projet de Saint Senoux

Néotoa a sollicité une participation de Vallons de Haute Bretagne Communauté pour la construction de 3 logements (2 PLUS et 1 PLAI) à Saint Senoux pour le Lotissement Le Domaine des Cercliers.

Conformément aux engagements pris dans le cadre du dispositif transitoire pour les aides à l'habitat visé par la délibération n°2015-05-165 du 8 juillet 2015 par Vallons de Haute Bretagne Communauté d'une participation de 30% des aides départementales dans une polarité et hors polarité.

Une participation par logement PLAI de 12 000€ et 7 000€ par logement PLUS est accordée par le Conseil Départemental. Conformément au dispositif validé le 8 juillet dernier en conseil communautaire, il est proposé au Conseil communautaire :

Suite à l'avis favorable de la commission Habitat du 13 février 2017,

Suite à l'avis favorable du bureau du 1^{er} mars 2017,

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le président à signer tous documents afférents à ce dossier.
- d'attribuer 1800 € par PLUS (hors polarité) soit 3 600 € de participations
- d'attribuer 3000 € par PLAI (hors polarité) soit 3 000 € de participations
- D'approuver la convention à convenir avec Néotoa pour l'année 2017 pour la somme 6 600 €
- de dire que 6 600 € seront versés à l'aménageur dans le cadre du dispositif d'aides à l'habitat par Vallons de Haute Bretagne Communauté,
- de dire que ces sommes sont prévues au Budget Principal 2017
- de dire que la durée de la convention sera limitée à 3 ans à partir de la date de l'ensemble des signatures des partenaires (EPCI, commune, Néotoa)
- d'autoriser le Président à signer la convention d'application des objectifs du dispositif transitoire d'aides à l'habitat

Il est noté le départ de Michel Chiron.

ENFANCE ET JEUNESSE

Rapporteur : Mme Michèle MOTEL

2017-02-094 - Bilan et perspectives Nocturnes 2017- Mise en place d'une convention de partenariat avec les Communes.

Présenté en commission Enfance Jeunesse le 10 janvier dernier, deux réunions de préparation et d'organisation de ces nouvelles Nocturnes ont eu lieu.

Orientations 2017 : Plusieurs propositions ont été étudiées par la commission pour limiter les heures d'animation. La commission a retenu l'organisation de 2 Nocturnes dont la première serait une thématique proposée par les jeunes et la deuxième Nocturne dont la thématique imposée par les animateurs (nécessitant moins d'accompagnement des jeunes).

Les communes accueillantes seraient support d'organisation et les animateurs devront travailler en fonction de leur bassin de vie pour promouvoir l'offre communautaire.

La commission rappelle qu'il ne faut pas mélanger les temps animateurs des Nocturnes du temps AJC, ce sont deux choses différentes.

Nouvel objectif : Favoriser la rencontre des jeunes du territoire autour d'un évènementiel.

Permettre aux jeunes des AJC de fédérer autour d'un projet.

Choix des dates : juillet 2017.

L'implication des temps animateurs devra faire l'objet d'un conventionnement avec les communes concernées. Une convention de partenariat est proposée.

Lieux : 2017 : Guipry-Messac en juillet, Guichen en novembre ; 2018 : Lassy en juillet, La Chapelle Bouëxic en novembre.

[Il est noté le départ de Valérie Jolivel.](#)

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De valider l'organisation de 2 Nocturnes pour 2017
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2017
- D'autoriser le Président à signer les conventions à intervenir avec les communes concernées.

2017-02-095 - Subventionnement du Centre Social de Guipry-Messac

S'agissant d'une délibération prise le 7 juillet 2016, mais n'ayant pas été suivie d'effet faute de demande de la MJC dans les délais impartis au budget 2016, il convient de la prendre à nouveau et dans les mêmes termes pour l'exercice 2017.

Mme MOTEL informe les membres de la commission de l'agrément EVS (espace de vie sociale) depuis 2012 décerné par la CAF et qu'à ce titre la MJC peut bénéficier d'aides des intercommunalités. Un diagnostic a été établi par la MJC avec un accompagnement de la CAF à hauteur de 50%. Coût : 18 000€ au total.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, que ce diagnostic qui intéresse également la ville de Guipry-Messac :

- soit pris en charge à 50 % sur la partie restante, soit 9 000 € à 50 % = 4 500€ versé sous forme de subvention à la MJC pour ce diagnostic.
- De dire que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2017.

2017-02-096 - Avenant n°2 Léo Lagrange - Clause de reversement pour excédent

Le bilan financier 2015 a fait apparaître un résultat excédentaire consécutif au versement d'un financement complémentaire.

Léo Lagrange propose la rédaction d'une clause de reversement au contrat de prestation. Au terme du contrat, une formule de reversement prendra en compte les éventuelles régularisations et les impacts de calculs de provisions.

Si la somme des résultats comptables de la durée du marché est positive, il est mis en place un dispositif de reversement, au bénéfice de la Communauté de Communes, défini comme suit :

- Si le résultat cumulé est inférieur à 10 000 €, le prestataire conserve cet excédent.
- Si le résultat cumulé est supérieur à 10 000 €, le prestataire verse à la collectivité un montant égal à 75 % de la fraction du résultat supérieure à 10 000 €.

Ce dispositif sera mis en œuvre sur la base des comptes de résultat présentés lors des comités de pilotage.

La clause de reversement prendra effet à compter du résultat affiché pour l'exercice 2015.

Pour l'année 2015, un prorata de 9/12e est appliqué au résultat pour tenir compte de la date de début du marché au 01/04/2015.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'accepter les termes de cet avenant n°2 qui prend effet au 1 avril 2015,
- D'autoriser le Président à signer l'avenant correspondant
- de dire que cette recette fera l'objet d'une inscription au Budget ALSH correspondant.

ACTION SOCIALE

Rapporteur : M. Bernard TIREL

2017-02-097 – Demande de subvention FSE 2017

Vallons de Haute Bretagne Communauté propose de demander une subvention auprès du Fond Social Européen (FSE) et du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine pour l'année 2017.

Le Conseil départemental d'Ille et Vilaine gère pour la période 2014-2020 une subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) pour des actions qui entrent dans le cadre de l'Axe 3 du Programme Opérationnel national du FSE « Compétitivité régionale et emploi 2014-2020 » et pour des publics éligibles au Programme Départemental d'Insertion.

L'opération « Chantier d'insertion » portée par Vallons de Haute Bretagne Communauté s'intègre pleinement dans ce dispositif.

Pour 2017, afin de solliciter les subventions du Département 35 et du FSE, pour l'encadrement et l'accompagnement socio-professionnel des participants du chantier d'insertion, il convient d'approuver le plan de financement suivant :

Plan de financement global du chantier d'insertion communautaire :

DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Charges de personnel	166 480 €	83.33%	FSE	40 092 €	20.64 %
Dépenses indirectes	27752.22 €	16.67%	Conseil départemental	40 092 €	20.64 %
			Auto-financement	114 048.21 €	58.72 %
TOTAL	194 232.21 €	100 %	TOTAL	194 232.21 €	100 %

Avis de la commission action sociale et insertion : favorable

Informé de ce qui précède, après avis favorable du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus pour les chantiers d'insertion de Vallons de Haute Bretagne Communauté au titre de l'année 2017 ;
- D'autoriser le Président à solliciter la subvention du Conseil départemental pour un montant de 40092 € soit 20.64 % du coût total éligible de l'opération ;
- D'autoriser le Président à solliciter la subvention du Fonds Social Européen pour un montant de 40092 € soit 20.64 % du coût total éligible de l'opération ;
- De réserver une participation de Vallons de Haute Bretagne Communauté de 114048.21€ soit 58.72 % du coût total éligible de l'opération.
- D'autoriser le Président à signer les conventions d'attribution des subventions.

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : M. Philippe GOURRONC

2017-02-101 – Création d'une commission Assainissement et Eau potable

L'article L 2121-22 du CGCT prévoit que peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Il convient de créer les commissions thématiques qui seront chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire.

En particulier, le transfert obligatoire des compétences Assainissement et Eau potable d'ici le 1^{er} janvier 2020 à la communauté de communes a conduit la création de groupes de travail et de probables études complémentaires. Pour cela, le bureau a proposé une première liste d'élus intéressés : Thierry BEAUJOUAN, vice-président en charge de cette commission, Didier LE CHENECHAL, Joel SIELLER, Alain RIMASSON, Michel CHIRON, Patrick BERTIN, Philippe LETOURNEL.

L'importance des sujets, la coordination avec les communes, imposent la création d'une commission officiellement désignée sur ces thématiques. C'est pourquoi, il est proposé de créer une commission Assainissement et Eau potable

Vu l'avis favorable du bureau du 1^{er} mars 2017,

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver la création de la commission assainissement et eau potable avec les membres suivants : Thierry BEAUJOUAN, vice-président en charge de cette commission, Didier LE CHENECHAL, Joel SIELLER, Alain RIMASSON, Michel CHIRON, Patrick BERTIN, Philippe LETOURNEL, Michel CHAUDAGNE et André-Jean COUDRAIS.

TRANSPORT

Rapporteur : M. Alain RIMASSON

2017-02-102 – Plan de financement prévisionnel du marché d'études Gare de Guipry-Messac et Mobilité :

Suite à la délibération 2017-01-002 du 1er février 2017 attribuant le marché de l'étude de mobilité et de l'étude de la gare de Guipry-Messac au cabinet SCE, les cofinancements possibles ont été étudiés.

Le plan de financement prévisionnel peut s'établir ainsi :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Etude de mobilité	34 025 €	FNADT (CPER) (exclusivement études concernant Guipry-Messac)	37 562 € (plafond maximum)
Etude gare de Guipry-Messac	44 578 €	FEDER (Région)	61 969 €
Maitrise d'œuvre Travaux Gare de Guipry-Messac	76 320 €	Participation SNCF (partie Bâtiment voyageurs)	8 915 € (20% étude gare GM)
		Total de cofinancements	108 446 € (70%)
		Autofinancement	46 477 € (30%)
TOTAL	154 923 €	TOTAL	154 923 €

Vu l'avis favorable de la commission transport du 28 février 2017,

Vu l'avis favorable du bureau du 1^{er} mars 2017,

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour l'étude de mobilité et de la gare de Guipry-Messac
- De solliciter 37 562 € auprès de la préfecture au titre du FNADT,
- De solliciter 61 969 € auprès de la Région au titre du FEDER,
- De solliciter la SNCF au sujet de l'étude autour du Bâtiment-Voyageurs,
- D'autoriser le Président à déposer les dossiers de cofinancement correspondants,
- D'autoriser le président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2017-02-103 – Transport à la demande Navétéo : service en 2017

La commission Transport des 17 novembre 2016 et 28 février 2017 a étudié les conséquences du transfert de la compétence transport du département à la Région ainsi que les bilans d'activités provisoires du service de transport à la demande Navétéo.

Ce service se compose de deux accès : Navétéo-bourg et Navétéo-gare.

Considérant le peu d'activités du service Navétéo-gare, que l'étude de mobilité qui permettra une analyse plus fine des services en cours d'année, que la date du renouvellement du service (au 31 août 2017) se situe au moment du transfert de compétence entre collectivités départementale et régionale, la commission Transport propose :

- Renouvellement du service TAD Navétéo Bourg pour un an
- Arrêt du service Navétéo gare au 31 août 2017
- Et en conséquence le renouvellement de la délégation de compétence sur cette base
- Ainsi que l'adhésion à la centrale de mobilité (coût unitaire par opération commerciale est de 1,25 € TTC)

Vu l'avis favorable de la commission transport du 28 février 2017,

Vu l'avis favorable du bureau du 1^{er} mars 2017,

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le renouvellement du service Navétéo-bourg pour un an,
- D'arrêter le service Navétéo-gare à échéance du marché c'est-à-dire au 31 août 2017,
- De renouveler la demande de délégation de compétence dans ces conditions précitées,
- D'adhérer à la centrale de mobilité du département et d'autoriser le Président à signer la convention afférente,
- D'autoriser le président à signer tous documents afférents à ce dossier.

MUTUALISATION

Rapporteur : M. Thierry BEAUJOUAN

2017-02-104 - Accord-cadre « Rénovation des chaussées communales et intercommunales par Point à temps automatique »

Considérant l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et les articles 27 et 78 du décret n° 2016-360 du mars 2016 relatif aux marchés publics

Considérant la délibération du conseil communautaire en date du 1^{er} février 2017 autorisant le Président à signer une convention constitutive d'un groupement de commandes pour une consultation « rénovation des chaussées communales et intercommunales par point à temps automatique ».

Considérant les délibérations communales autorisant la participation des communes suivantes au groupement de commandes : Guichen, Guignen, Bourg des Comptes, Lassy, Baulon, Goven et Saint Senoux.

Conformément aux termes de cette convention,

La Communauté de Communes, dans son rôle de coordonnateur, a lancé une consultation pour la signature d'un accord – cadre ayant pour objectif de définir les prestations et les prix pour la rénovation des chaussées, pour une durée d'un an, reconductible au maximum 3 fois 1 an.

La Communauté de Communes a réceptionné 7 offres dans la limite de la date de réception des offres, fixée au 28 février 2017.

L'analyse technique des offres a été réalisée conjointement par les services de la Communauté de Communes et les responsables des services techniques des communes. Cette analyse a été soumise à l'avis et l'appréciation de la commission des marchés à procédure non formalisée de la Communauté de communes, réunie le vendredi 3 mars 2017.

Après application des critères d'attribution pondérés (50 % technique et 50 % prix), la commission des marchés à procédure non formalisée a acté le classement suivant :

- 1- Entreprise Galle TP (note 86/100)
- 2- Entreprise Colas (note 78.88 / 100)
- 3- Entreprise Pigeon TP (note 77.75/100)

Comme prévue par la consultation, sur avis de la commission, une négociation a été menée avec les 3 meilleurs candidats. Au terme de la négociation, la commission, qui s'est à nouveau réunie le mercredi 8 mars 2017 propose au conseil communautaire le classement suivant :

- 1- Entreprise Galle TP (note 87.10 / 100)
- 2- Entreprise Colas (note 85 / 100)
- 3- Entreprise Pigeon TP (note 83.34 / 100)

Chaque commune membre du groupement émettra directement au titulaire ses propres bons de commandes correspondant à ses besoins propres et aux prix définis dans le bordereau de prix sur lesquels le titulaire s'est engagé. Chaque commune sera responsable de l'exécution technique de la prestation du titulaire de l'accord-cadre.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'analyse et le classement des offres proposés par la Commission d'attribution des Marchés à procédure non formalisée et attribue l'accord - cadre à l'entreprise GALLE TP pour le compte du groupement de commandes « rénovation des chaussées communales et intercommunales par point à temps automatique »
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents à cet accord-cadre.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : M. Philippe GOURRONC

2017-02-105 - Recrutements saisonniers d'agents pour la piscine de Guipry-Messac 2017

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°)

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relative aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois du budget annexe piscine,

Vu le budget annexe de la piscine,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire,

Considérant la nouvelle amplitude horaire pour la piscine de Guipry-Messac pour la saison 2017,
Considérant la nécessité de créer 9 emplois non permanents pour l'ouverture de la piscine de Guipry-Messac du 18 avril au 17 septembre 2017 (2 maîtres-nageurs, 2 agents d'accueil (dont 1 avec 3 périodes différentes), 1 agent d'entretien, 2 assistants de baignade),

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de cinq mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Les agents devront justifier d'un diplôme d'état de maîtres-nageurs sauveteur (BEESAN et BPJEP SAAN) pour la mission de maître-nageur, d'un BEP ou CAP secrétariat pour les agents d'accueil, du PSC1 pour les assistants de baignade.

La rémunération sera déterminée aux grades :

- d'éducateur principal territorial des A.P.S de 1^{ère} classe de l'échelon 1 à l'échelon 11 au maximum pour les maîtres-nageurs,
- d'adjoint administratif de l'échelon 1 à l'échelon 11 au maximum pour les agents d'accueil,
- d'adjoint technique à l'échelon 1 à 11 pour l'agent d'entretien,

- d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié de l'échelon 1 à 12 pour les assistants de baignade.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de créer 1 emploi non permanent à temps complet pour les missions de maître-nageur pour la période du 2 mai au 17 septembre 2017,
- de créer 1 emploi non permanent à temps complet pour les missions de maître-nageur pour la période du 8 juillet au 3 septembre 2017,
- de créer 1 emploi non permanent à temps non complet (27h30 hebdomadaires) pour la mission d'agent d'accueil du 2 mai au 7 juillet 2017 ;
- de créer 1 emploi non permanent à temps non complet (32h hebdomadaires) pour la mission d'agent d'accueil du 8 juillet au 3 septembre 2017 ;
- de créer 1 emploi non permanent à temps non complet (30 heures hebdomadaires) pour la mission d'agent d'accueil pour la période du 8 juillet au 3 septembre 2017,
- de créer 1 emploi non permanent à temps non complet (22 heures hebdomadaires) pour la mission d'agent d'accueil pour la période du 4 septembre au 17 septembre 2017,
- de créer 1 emploi non permanent à temps non complet (30 heures hebdomadaires) pour la mission d'agent d'entretien pour la période du 18 avril au 17 septembre 2017,
- de créer 2 emplois non permanents à temps non complet (30 h hebdomadaires) pour la mission d'assistant de baignade pour la période du 14 juillet au 15 août 2017,
- de modifier le tableau des emplois en conséquence,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- de décider que les dispositions de la présente délibération prendront effet aux périodes mentionnées ci-dessus en fonction des emplois créés.

2017-02-107 - Recrutements de vacataires pour le dispositif argent de poche

Vallons de Haute Bretagne Communauté anime le dispositif « Argent de poche » depuis 2010. Ce dispositif permet de donner un « coup de pouce » aux jeunes et une première expérience professionnelle, Il est coordonné par le service Information Jeunesse.

Cela permet aux jeunes d'acquérir une première expérience avant la recherche d'un job d'été. Ils peuvent effectuer des missions ponctuelles et de proximité pour une commune ou la communauté de communes. A titre d'exemple, ils peuvent participer à l'entretien de locaux (Complexe Calypso, salle du Rotz à Maure de Bretagne,...), l'entretien de l'espace public ou des espaces verts, des tâches administratives,... Cela permet aussi à certains de découvrir ce qu'est l'animation en participant par exemple à l'accueil et à l'encadrement de jeunes au centre de loisirs de Guipry.

Pour faire face à l'évolution de la réglementation qui ne permet plus l'exonération des cotisations sociales, la collectivité a choisi de maintenir ce dispositif en salariant les jeunes.

Ainsi en échange de travaux d'intérêt collectif dans la commune, les jeunes de 16 à 18 ans obtiennent une rémunération au Smic horaire (9€76 brut) pour une mission de 3 heures. Chaque chantier comprend 3 missions et est donc rémunéré 87€84 brut par Vallons de Haute Bretagne Communauté. Pendant cette demi-journée, les jeunes intègrent l'équipe communale et sont encadrés par un agent-tuteur qui les accompagne dans leur mission.

Afin de respecter la réglementation du travail, les jeunes ne sont jamais amenés à prendre des risques ou à utiliser des outils motorisés dans leurs différentes missions.

Si le jeune doit s'engager à réaliser correctement les tâches confiées, il ne remplace pas pour autant un agent communal.

Objectifs :

Le dispositif Argent de poche permet de répondre à quatre objectifs :

- Valoriser l'action des jeunes aux yeux de la collectivité, des agents et des habitants
- Valoriser le travail des agents territoriaux aux yeux des jeunes
- Permettre aux jeunes de bénéficier d'une première expérience d'immersion dans le monde du travail.
- Permettre l'appropriation du territoire par les jeunes habitants de Vallons de Haute Bretagne Communauté en valorisant leur mobilité.

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, ces recrutements doivent donner lieu à création de poste pour des missions ponctuelles, d'où l'objet de la présente délibération soumise à votre décision.

Il est rappelé au Conseil communautaire que trois conditions doivent être réunies :

- ✓ le recrutement effectué doit l'être pour exécuter un acte déterminé,
- ✓ le recrutement est discontinu dans le temps et répond à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- ✓ la rémunération est attachée à l'acte.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- Autoriser le Président à recruter 60 vacataires pour effectuer la mission de soutien aux agents communaux ou intercommunaux dans le cadre du dispositif argent de poche dans la limite de 10 heures par jeunes et un budget maximum de 9 000 € sur la période de juillet/août 2017,
- de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base du taux horaire du SMIC,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

La séance est levée à 21h56.
